

VILLE DE LESSINES

FICHE SECURITE

MEMENTO FESTIVITES

04

AIRES DE JEUX TEMPORAIRES POUR ENFANTS ET CHATEAUX GONFLABLES

CHATEAUX GONFLABLES		
	A Faire	OK
1	Exiger du loueur ou vendeur un château gonflable conforme à la norme EN 14960 et marquage CE	
2	Exiger du loueur ou vendeur les prescriptions relatives à l'utilisation et au montage (lestage, ancrage, implantation, tranche d'âge, mesures de surveillance, etc.)	
3	Respecter ces prescriptions	
4	Ne pas utiliser le château gonflable si la vitesse du vent est supérieure à 38 km/h	
5	Installer la soufflerie, le câblage et les commandes hors de portée du public (barrières)	
6	Veiller à implanter le château gonflable en dehors de tout risque (ex : ligne électrique aérienne, bulle à verre, clôture, etc.)	
7	Veiller à implanter le château gonflable sur un terrain dont la pente est inférieur à 5% et dépourvu de débris pointus	
8	Veiller à implanter le château gonflable à un endroit où les enfants ne peuvent pas grimper sur d'autres éléments (mur, arbres,) en l'escaladant	
9	S'assurer d'une zone de sécurité autour du château gonflable afin de pouvoir contrôler le public	
10	Ne pas utiliser sans supervision, dégonfler en l'absence du surveillant	
11	Effectuer un contrôle de routine avant chaque utilisation : - adaptation du site - mise en place des ancrages - état du matériel : tissu, coutures, soufflerie, câbles et fiches électriques, - pression d'air suffisante	
4.5	 raccordement correct de la soufflerie et de la buse de connexion soufflerie placée correctement et bien protégée 	
12	Se référer à l'Arrêté Royal du 28/03/2001	

AIRES DE JEUX TEMPORAIRES		
	A Faire	OK
1	Suivre la réglementation de l'Arrêté Royal du 28/03/2001 : Exploitation	
	des aires de jeux	
2	Suivre la réglementation de l'Arrêté Royal du 28/03/2001 : Equipements	
	d'aires de jeux	
3	Responsabilité de l'organisateur (celui qui organise l'événement) :	
	Analyse des risques et des mesures à prendre	
4	Responsabilité du prestataire (celui qui gère l'aire de jeux) : Réaliser	
	l'analyse des risques et en appliquer les mesures	